2007-04320/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Le français langue officielle du Québec : trente ans d'actions collectives soutenues

Québec, le 30 juillet 2004 – Le 31 juillet 1974 était sanctionnée la Loi sur la langue officielle, qui a contribué à faire du français la langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. À l'occasion du 30e anniversaire de son adoption, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, veut rappeler l'importance historique de cette loi et réitérer l'engagement du gouvernement du Québec à promouvoir l'identité québécoise, sa langue commune et sa culture. « La langue française constitue le ciment de la spécificité du Québec. L'affirmation et la promotion de l'identité québécoise reposent d'abord sur sa langue officielle, qui fonde le sentiment d'appartenance à la communauté. C'est pourquoi il est essentiel d'en assurer l'usage, d'en valoriser la maîtrise et d'en améliorer la qualité », a-t-elle déclaré.

Il y a donc trente ans aujourd'hui que le gouvernement du Québec, dirigé alors par M. Robert Bourassa, souscrivait à ces valeurs en fournissant à la langue française le premier cadre législatif conçu pour lui conférer le statut de langue officielle du Québec.

Issue de la Révolution tranquille et découlant des recommandations de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, dont les travaux se sont échelonnés de 1968 à 1972, la *Loi sur la langue officielle* a été la première mesure législative à prendre en compte divers secteurs névralgiques pour assurer la protection et la promotion de la langue française au Québec.

D'immenses progrès ont été accomplis depuis pour donner au français le statut qu'il doit occuper dans l'ensemble de la société québécoise, que ce soit au travail, à l'école, dans le commerce et les affaires, ou encore dans l'administration publique, les tribunaux, etc.

« Les Québécoises et les Québécois sont fiers de la langue qu'ils ont fait fleurir sur le continent nord-américain en défiant la loi du nombre et du temps. Aussi, il nous faut collectivement continuer à fournir tous les efforts nécessaires pour qu'elle demeure au cœur de notre identité », a affirmé le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest.

Source :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007